

NOTRE ORGANISATION

La CCI Ile-et-Vilaine compte **272 collaborateurs, hors équipements gérés**, qui mettent en œuvre le projet défini par les chefs d'entreprises élus.

Les activités des CCI sont en partie financées par une taxe payée par les entreprises. Cette taxe pour frais de chambre (TFC) se compose :

- d'une taxe additionnelle à la contribution foncière des entreprises (TACFE)
- d'une taxe additionnelle à la valeur ajoutée des entreprises (TACVAE).

Ces taxes sont perçues par l'Etat qui les reverse aux CCI de région. Celles-ci les répartissent ensuite entre les différentes CCI territoriales.

Le **budget consolidé de la CCI Ile-et-Vilaine est de 112 millions d'euros.**

NOTRE ORGANISATION

La CCI Ile-et-Vilaine compte **272 collaborateurs, hors équipements gérés**, qui mettent en œuvre le projet défini par les chefs d'entreprises élus.

Les activités des CCI sont en partie financées par une taxe payée par les entreprises. Cette taxe pour frais de chambre (TFC) se compose :

- d'une taxe additionnelle à la contribution foncière des entreprises (TACFE)
- d'une taxe additionnelle à la valeur ajoutée des entreprises (TACVAE).

Ces taxes sont perçues par l'Etat qui les reverse aux CCI de région. Celles-ci les répartissent ensuite entre les différentes CCI territoriales.

Le **budget consolidé de la CCI Ile-et-Vilaine est de 112 millions d'euros.**